



PV CC Coppet 7/2019

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Début de la séance : 18h30
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. **Modification de l'ordre du jour (si besoin) ;**
2. **Appel ;**
3. **Approbation du Procès-verbal du 4 novembre 2019 ;**
4. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
5. **Communications de la Municipalité ;**
6. **Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
7. **Nomination d'un membre de la commission de gestion ;
d'un membre de Région de Nyon ;**
8. **Préavis No 06/2019-2020 relatif au budget de fonctionnement de l'année 2020 ;**
9. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
10. **Divers et propositions individuelles.**



1. Modification de l'ordre du jour si besoin ;

Aucune modification

2. Appel

| | | |
|----------|---|----|
| Présents | : | 42 |
| Excusés | : | 7 |
| Absents | : | 3 |

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 22 voix.

3. Approbation du Procès-verbal du 4 novembre 2019 ;

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

M. M. Steib informe qu'en page 162, Mme Nuria Gorrite est mal orthographiée.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 4 novembre 2019 est approuvé à la majorité avec 5 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président annonce qu'il a mis sur le site du conseil communal la correspondance de Swisscom et de l'ASUT concernant la 5G, ainsi que les documents provenant du canton concernant les commissions de surveillance.

Il ajoute que 14 candidats se présentent pour l'élection supplémentaire du conseil communal.

5. Communications de la Municipalité

M. G. Produit nomme les personnes décédées en 2020.

Suite au refus d'augmenter les impôts communaux, Mme Métraux n'a que la solution d'échelonner les paiements. La charge sociale est telle, qu'elle augmente les impôts d'elle-même. La Municipalité est inquiète des finances de la commune et s'interroge sur les investissements à poursuivre. Une solution serait une modification du plafond d'endettement.

En février prochain, la Municipalité parlera de l'organisation du chantier de la Gd-Rue avec les commerçants, les travaux commenceront le dernier trimestre 2020.

M. J.-C. Trotti : les travaux du 1^{er} bloc de maison sont terminés au chemin des Sports.

Le tenancier de la Copétane a demandé à être libéré de son bail pour la fin de l'année et sera remplacé par M. Laurent Deloye qui tient aussi la buvette des Rocailles.

Les travaux d'éclairage des arcades sont terminés et les véhicules de la voirie sont livrés. Ces deux préavis ne présentent pas de dépassement.

M. F. Keller : suite au recours au sujet de la piscine-patinoire, il faut attendre quelques mois afin que le Tribunal rende son jugement.

M. T. Marchand : suite à son élection, il remercie le conseil pour sa confiance. Il annonce qu'il remplacera M. J.-C. Trotti à Région de Nyon.

Il désire rendre le site internet de la commune plus attractif ainsi que le journal de Coppet. Il désire organiser un groupe de travail pour cela.

Il désire revoir la communication des projets et ouvrir le site internet aux associations.

Un formulaire sera rédigé pour les associations qui souhaitent un soutien communal.

Il reste à disposition du conseil communal par le biais de son courriel : tmarchand@coppet.ch.

M. G. Produit :

Préavis déjà déposé pour la prochaine séance du 27 janvier 2020 :

- demande de prêt de CHF 2'120'000.00 à la Fondation des Toises aux fins de transformer et rénover la crèche « Les Coppalines » .

6. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Mme C. Gavin

Région de Nyon

les sujets abordés ont été :

- le budget 2020 qui est négatif d'environ CHF 100'000.00
- le soutien à Vision du Réel pour la période de 2020-2023 pour un montant de CHF 200'000.00
- 35 courses de bus supplémentaires dans le district depuis le 15 décembre 2019

Mme M. Oberli Blanchoud

ASCOT

les sujets abordés ont été :

- le budget.
- les transports scolaires ont été améliorés.
- Pro Vélo organisera des cours pour les élèves.
- une journée de visibilité des cyclistes aura lieu.
- un abonnement 2 zones sera offert aux écoliers.

Mme S. Lagger Sequin

AJET

les sujets abordés ont été :

- le budget qui est validé.
- Mme Emery informe que l'organisation de l'Ajet est à nouveau équilibrée.
- les frais du travailleur social sont transférés entièrement à l'Ajet.
- il manque des places à l'UAPE.

Suite à l'arrivée de deux conseillers, la majorité passe à 23 voix.

7. Nomination d'un membre de la commission de gestion ;

Suite à la démission de M. T. Marchand, M. J. Horekens est élu par acclamation.

Membre de Région de Nyon ;

Suite à la démission de M. T. Marchand, M. E. Charlot Valdieu est proposé par acclamation.

Mme C. Gavin sera sa remplaçante et M. R. Girod sera le remplaçant de Mme A. Cherbuin.

8. Préavis No 06/2019-2020 relatif au budget de fonctionnement de l'année 2020.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. W. Bill lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. J.-M. Cherbuin, boursier communal, est présent pour appuyer la Municipalité en cas de questions.

Le Président signale que le budget sera présenté compte par compte et la discussion est ouverte.

1. Administration générale - charges

M. E. Charlot Valdieu, pt 110.301.3, demande si un nouvel employé a été engagé.

M. G. Produit informe que les travaux effectués auparavant par une entreprise ont été transféré au nouvel employé, d'où l'augmentation à ce point.



La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 1.

| | | | | |
|----------------------------|------------------|----------|---------|----------------|
| 1. Administration générale | CHF 5'596'990.00 | Oui : 43 | Non : 0 | Abstention : 0 |
|----------------------------|------------------|----------|---------|----------------|

1. Administration générale - revenus

M. G. Cherbuin, pt 155.139.34, observe une différence de budget.

M. G. Produit répond que la buvette a réadapté ses prix.

M. G. Cherbuin, pt 160.365.80, signale une différence de budget.

M. G. Produit annonce que les heures d'ouverture du guichet de Région Tourisme ont été revus à la baisse.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 1.

| | | | | |
|----------------------------|------------------|----------|---------|----------------|
| 1. Administration générale | CHF 2'176'270.00 | Oui : 43 | Non : 0 | Abstention : 0 |
|----------------------------|------------------|----------|---------|----------------|

2. Finances – charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 2.

| | | | | |
|-------------|------------------|----------|---------|----------------|
| 2. Finances | CHF 8'430'570.00 | Oui : 42 | Non : 0 | Abstention : 1 |
|-------------|------------------|----------|---------|----------------|

2. Finances – revenus

M. A. Alliste s'étonne que la différence des locations soit de CHF 80'000.00.

M. G. Produit note que c'est lié aux versements de la nurserie des Coppalines, car les paiements arrivent au bout, mais devraient reprendre suite à la transformation prévue.

M. M. Steib, pt 210.401.1, désire savoir combien Unilabs verse à Coppet.

M. G. Produit informe qu'il n'est pas autorisé à donner cette information et rappelle qu'Unilabs n'a pas son siège à Coppet.

M. E. Charlot Valdieu, pt 220.452.90, demande s'il faut mettre une croix sur le remboursement du canton.

M. G. Produit répond que le budget est en rapport avec les chiffres du canton et que cela dépend de la facture finale.

Mme A. Cherbuin ajoute que le taux d'effort de 45 va passer à 48 et ne changera rien pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 2.

| | | | | |
|-------------|-------------------|----------|---------|----------------|
| 2. Finances | CHF 23'320'350.00 | Oui : 43 | Non : 0 | Abstention : 0 |
|-------------|-------------------|----------|---------|----------------|

3. Domaines et bâtiments – charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 3.

| | | | | |
|--------------------------|----------------|----------|---------|-----------------|
| 3. Domaines et Bâtiments | CHF 264'430.00 | Oui : 43 | Non : 0 | Abstentions : 0 |
|--------------------------|----------------|----------|---------|-----------------|

3. Domaines et bâtiments – revenus

M. M. Steib, pt 357.423.1, demande pourquoi la location est faible et désire une augmentation.

M. G. Produit signale que la question a déjà été posée et que la maison est vieille et petite. La maison est louée depuis 20 ans sans travaux. Si le loyer augmente des travaux seront demandés

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 3.

| | | | | |
|--------------------------|----------------|----------|---------|----------------|
| 3. Domaines et bâtiments | CHF 510'850.00 | Oui : 42 | Non : 0 | Abstention : 1 |
|--------------------------|----------------|----------|---------|----------------|

4. Travaux – charges

M. R. Girod. Pt 450.434.2, constate une augmentation.

M. G. Produit indique que c'est adapté à la population réelle et que depuis deux ans les corps diplomatiques sont inclus.

M. J.-M. Cherbuin ajoute que la différence est de CHF 20'000.00.

M. R. Girod demande pourquoi Founex paye CHF 120.00 et Coppet CHF 160.00 pour accéder à la déchetterie.

M. G. Produit informe que le taux d'imposition de Founex est de 57pt et celui de Coppet de 53pt. Coppet taxe plus et possède des bornes enterrées et un éco point que Founex n'a pas.

M. R. Girod désire qu'une surveillance de la déchetterie soit effectuée afin de réduire le nombre de genevois et d'entreprise qui si rendent.

M. G. Produit répond que les camionnettes ont le droit de se rendre à la déchetterie avec un habitant de Coppet. Les employés sont vigilants.

Mme L. Bory pense utile qu'un panneau soit installé sur l'éco point afin de préciser qu'il est réservé aux habitants du Bourg. Et demande, pt 430.316, s'il est possible de diminuer le prix de la location du local des véhicules de la voirie.

M. G. Produit explique que le bâtiment abritant les locaux de voirie a été vendu. Que la location de locaux existera toujours et que le bâtiment de l'Eselettaz, qui pourrait contenir des locaux communaux est en cours d'étude

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 4.

| | | | | |
|------------|------------------|----------|---------|----------------|
| 4. Travaux | CHF 1'889'100.00 | Oui : 43 | Non : 0 | Abstention : 0 |
|------------|------------------|----------|---------|----------------|

4. Travaux – revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 4.

| | | | | |
|------------|------------------|----------|---------|----------------|
| 4. Travaux | CHF 1'197'500.00 | Oui : 43 | Non : 0 | Abstention : 0 |
|------------|------------------|----------|---------|----------------|

5. Instruction publique et cultes – charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 5.

| | | | | |
|--------------------------------|------------------|----------|---------|----------------|
| 5. Instruction publ. et cultes | CHF 2'258'980.00 | Oui : 43 | Non : 0 | Abstention : 0 |
|--------------------------------|------------------|----------|---------|----------------|

5. Instruction publique et cultes – revenus

Mme L. Bory demande pourquoi le bâtiment de la Doye a CHF 50'000.00 de revenu en moins.

Mme F. Sagrañes Wildi explique que La Passerelle, qui est une extension de l'UAPE, appartient désormais à l'ARSCO.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 5.

| | | | | |
|-------------------------------|----------------|----------|---------|----------------|
| 5. Instruction publ. et culte | CHF 403'700.00 | Oui : 43 | Non : 0 | Abstention : 0 |
|-------------------------------|----------------|----------|---------|----------------|

6. Police – charges

M. G. Cherbuin, pt 611.311, s'interroge sur la gestion des images vidéo.

M. F. Keller informe qu'il n'a pas encore la réponse.

M. E. Charlot Valdieu, pt 600.351.12, constate CHF 70'000.00 d'augmentation.

M. G. Produit affirme qu'après la réforme policière, 2 pt d'impôt ont été demandé aux communes qui n'avaient pas de police.

M. G. Cherbuin, pt 600.366.70, s'étonne que Coppet doive payer pour une voiture de Mobility.

M. G. Produit répond que la Municipalité

doit s'interroger sur cette offre, l'emplacement, ainsi que le risque et désire inciter à la location, mais pour le moment aucune décision n'est prise. La commune se pose aussi la question des bornes de recharges pour les voitures électriques.

M. G. Cherbuin demande pourquoi ce montant est dans le budget.

M. G. Produit indique que le montant étant peu important, il passe par le budget et non par un préavis.

M. J.-P. Blanchoud, pt 600.352.10, observe que le montant pour les ASP augmente alors qu'ils ont passé de 3 à 2.

M. G. Produit admet qu'effectivement, il y a un ASP en moins, mais les paies sont en équivalant temps plein. Les frais sont répartis entre les communes et Founex est parti, donc diminution du partage.

M. F. Keller ajoute que Coppet paye 110% des frais selon l'analyse du temps et des heures travaillées sur notre commune.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 6.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|---------|----------------|
| 6. Police | CHF 2'065'500.00 | Oui : 43 | Non : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------------|----------|---------|----------------|

6. Police – revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 6.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|---------|----------------|
| 6. Police | CHF 1'036'050.00 | Oui : 43 | Non : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------------|----------|---------|----------------|

7. Sécurité sociale - charge

M. V. Moret dépose un amendement au compte 72, prévoyance sociale, qui demande de mettre le montant à zéro.

L'amendement est soutenu par 5 conseillers.

M. V. Moret informe que suite au refus de l'augmentation des impôts, la facture sociale doit sortir du budget, afin de montrer au canton notre détermination et éviter une augmentation de 10pt, c'est la seule marge de manœuvre qu'a la commune pour éviter une augmentation d'impôt.

M. G. Produit explique que la réalité est que la commune ne peut pas faire ce qu'elle veut. Il rappelle que les frais, comme l'université, sont payés par nos impôts. Si la facture sociale est payée entièrement par le canton, les impôts cantonaux augmenteront. Maintenant, les communes ont un droit de parole à ce sujet. Cet amendement est idéaliste. D'ici fin 2020, la commune aura CHF 0.00 de réserve.

M. V. Moret ajoute que de gros contribuables habitent Coppet, ils risquent de déménager si une hausse d'impôt arrive. La commission des Finances cantonale désire un changement, il faut maintenant soutenir les députés.

M. G. Produit observe que le Conseil communal a refusé la hausse d'impôt, ce qui est légal. Mais l'amendement est illégal. Les députés demandent une meilleure répartition.

M. R. Girod demande qui va payer la facture sociale si Coppet ne paye pas.

M. G. Produit rappelle que si Coppet ne paye pas la facture c'est un intérêt de 5% que la commune devra payer un plus. Si la commune consigne la facture sociale, il n'y a pas d'intérêt. Mais aucune banque n'accepte une consigne communale contre d'Etat.

Mme A. Cherbuin ajoute que la commission des Finances cantonale n'appelle pas à la rébellion, mais désire une révision, les négociations sont en cours et le canton a entendu. Quel que soit le choix, une augmentation d'impôt est inévitable.

M. J.-P. Blanchoud s'interroge quant à la solution la meilleure. Les changements du canton sont lents et l'amendement de M. V. Moret est un électrochoc.

M. F. Girardi pense que c'est le moment de montrer les dents et d'accepter cet amendement.

M. G. Produit est d'accord de montrer les dents, mais cet amendement est une mauvaise stratégie. 5% d'intérêt sur 18 millions est un montant que Coppet ne peut pas payer.

M. G. De Rham estime que la consignation sans intérêt est une bonne solution.

M. G. Produit informe qu'il n'y a pas de base légale pour consigner une facture sociale.

M. A. Gokok demande comment refuser de payer la facture sociale au canton qui reçoit les impôts lui-même. Le compte des impôts appartient au canton.

M. M. Steib informe que si l'on confisque les impôts, le canton devra augmenter les siens. Dans le canton de Vaud, le canton est dans les chiffres noirs et les communes dans les chiffres rouges, ce qui est l'inverse de Genève.

M. R. Girod atteste que si la commune va devant le tribunal, elle devra assumer de gros frais. Derrière ces charges sociales, il y a des personnes qui sont dans le besoin.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote de l'amendement.

Oui : 7

Non : 29

Abst. : 7

L'amendement est refusé à la majorité.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 7.

| | | | | |
|---------------------|-------------------|----------|---------|----------------|
| 7. Sécurité sociale | CHF 12'363'750.00 | Oui : 34 | Non : 6 | Abstention : 3 |
|---------------------|-------------------|----------|---------|----------------|

7. Sécurité sociale – revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 7.

| | | | | |
|---------------------|--------------|----------|---------|----------------|
| 7. Sécurité sociale | CHF 5'000.00 | Oui : 43 | Non : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|--------------|----------|---------|----------------|

Total des charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des *charges*.

| | | | | |
|-------------------|-------------------|----------|---------|-----------------|
| Total des charges | CHF 32'869'320.00 | Oui : 35 | Non : 5 | Abstentions : 3 |
|-------------------|-------------------|----------|---------|-----------------|

Total des revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des *revenus*.

| | | | | |
|-------------------|-------------------|----------|---------|----------------|
| Total des revenus | CHF 28'649'720.00 | Oui : 42 | Non : 0 | Abstention : 1 |
|-------------------|-------------------|----------|---------|----------------|

Ensemble du budget 2020

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote sur les totaux des charges, des revenus et de l'excédent de charges.

| | |
|-------------------|-------------------|
| Total des charges | CHF 32'869'320.00 |
| Total des revenus | CHF 28'649'720.00 |

| | | | | |
|---------------------|------------------|----------|---------|-----------------|
| Excédent de charges | CHF 4'219'600.00 | Oui : 37 | Non : 5 | Abstentions : 1 |
|---------------------|------------------|----------|---------|-----------------|

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 38

Non : 5

Abst. : 0

Le budget de Fonctionnement de l'année 2020 est accepté à la majorité.

9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

M. E. Charlot Valdieu s'interroge sur les possibilités de revoter le préavis concernant le taux d'imposition. M. G. Produit indique que l'augmentation du point d'impôt ayant été refusé, le prochain délai de changement est le 30 octobre 2020.

Mme V. Pauli Calatroni a entendu qu'une nouvelle école privée désire s'installer à Coppet. M. G. Produit a effectivement entendu la même information.

M. E. Charlot Valdieu s'inquiète de l'augmentation du billet de train entre Coppet et Genève. Le Président informe que Coppet n'étant plus dans le système d'Unireso, les tarifs ont augmenté.

Mme F. Janssens se renseigne quant aux lampadaires de la route Suisse qui doivent diminuer d'intensité pendant la nuit.

M. J.-C. Trotti répond qu'effectivement la diminution est peu perceptible, mais réelle.

M. N. Gerber remercie la commune d'avoir rendu le ch. des Rannaux plus sécurisé.

M. G. Produit remercie M. T. Marchand pour son engagement et souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2020. Il remercie le conseil communal pour ses débats respectueux.

Le Président souhaite de joyeuses fêtes et lève la séance du Conseil Communal à 21h00.

La prochaine séance est prévue le 27 janvier 2020 à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin